

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

## 10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Juin

## L'ARMÉE FRANÇAISE

JUGÉE PAR UN OFFICIER ALLEMAND

Le major Tottleben, qui réside actuellement à Hanovre, est bien connu dans le monde militaire français, par ses ouvrages sur la stratégie moderne. C'est un écrivain militaire des plus réputés en Allemagne, et à ce titre, nous ne pouvons passer sous silence l'article sensationnel qu'il intitule : « Quantité ou qualité de l'armée ? »

Voici, brièvement résumée, l'appréciation de l'officier allemand qui débute ainsi :

Il y a un quart de siècle, le colonel français, baron de Stoffel, dans les nombreux rapports secrets qu'il adressait alors à son gouvernement, et dont ce dernier ne daigna jamais prendre connaissance, comparait la France à un magnifique édifice bâti avec toutes les règles de l'art et du luxe, la Prusse, au contraire, à une maison disgracieuse, mais pratique, et reposant sur des assises solides.

En bon patriote, il s'acharnait à s'appesantir sur la différence d'organisation entre les deux armées, et mettait sa patrie en garde contre une fausse appréciation des forces respectives des deux pays.

C'était jouer le rôle ingrat de Cassandra. Quelques années plus tard la France gisait sanglante, écrasée...

### Le patriotisme français

Mais honneur à la nation française ! Pas un honnête homme ne lui ménagera son éloge ni son admiration pour le dévouement et l'énergie dont elle a fait preuve en reconstituant l'édifice. Sans fausse honte, les Français n'ont pas hésité à étudier l'organisation du vainqueur, à l'imiter, à la compléter, ils ont humilié leur amour-propre, leur orgueil national pour arriver à des amitiés, des rapprochements utiles à la défense nationale ; les querelles, les intérêts des partis se sont tus comme par enchantement, pour faire place à une entente enthousiaste, aussitôt qu'il s'est agi du salut et de la dignité de la patrie vis-à-vis de l'étranger.

Les dangers réels ou factices du soi-disant militarisme n'ont même pas été soulevés, et l'armée loin d'inspirer la jalousie, l'envie ou la haine à un quelconque des partis, devint l'enfant gâté de tous.

Suit l'éloge de l'armée française, arrivée aujourd'hui, prétend l'auteur, à l'apogée de sa force, et n'ayant plus à redouter de comparaison

avec l'armée allemande. M. Tottleben dit plus loin que si la France continue à armer, c'est dans le dessein de faire payer au vainqueur capital et intéressés. L'Allemagne, donc, doit marquer le pas à la France.

Après de longues délibérations du Reichstag, « qui a donné le spectacle attristant pour tout Allemand d'un marchandage entre juifs polonais » il a été prouvé que le patriotisme allemand semble pouvoir faire encore l'abandon de cinquante millions de marks.

L'auteur se demande quel usage on doit faire de ces richesses. Le gouvernement l'a indiqué dans son projet ; le peuple, cependant, n'y comprend rien.

Ce projet de loi, ajoute le major hanovrien, n'a pas rencontré plus d'opposition au sein du Reichstag qu'auprès d'un très grand nombre d'officiers supérieurs qui se montrent justement inquiets en songeant aux conséquences qu'entraînera la réduction à deux ans du service militaire.

L'auteur estime que les avantages — si avantages il y a — de la nouvelle loi ne compensent pas la perte nécessaire des qualités guerrières du soldat.

Le major C. Tottleben soutient qu'entre la quantité et la qualité de l'armée, il ne convient pas d'hésiter : tous les hommes du métier opinent pour la qualité.

### Dans vingt ans

Et plus loin, parlant de la loi militaire : Le projet ne pourra recevoir son plein effet que dans une vingtaine d'années. La France pourratt-elle, voudra-t-elle continuer si longtemps des armements écrasés ?

L'Allemagne, en admettant qu'il en soit ainsi, aura à cette époque quelques centaines de mille hommes en uniforme (*uniformierte menschen*) de plus que la France, mais la France lui sera autrement supérieure sous le rapport de l'entraînement des troupes.

Le major Tottleben insiste sur la réserve empreinte de dignité de la France, au moment même de la discussion de la loi militaire et de la campagne électorale.

C'est là, dit-il, le plus grand sacrifice que le patriotisme ait imposé à la France depuis vingt ans.

Nous passons maintenant à l'énumération par l'écrivain militaire des forces respectives des deux pays au moment où la nouvelle loi militaire allemande aura produit tout son effet, c'est-à-dire dans vingt ans :

La France, avec son service de trois ans, pourra mettre en ligne 95 pour cent de soldats ayant fait trois ans de service actif, 5 pour cent n'ayant accompli qu'un an.

L'Allemagne, au contraire, qui ne dispose actuellement que de 30 pour cent de soldats ayant fait trois ans, n'aura à cette époque que 90 pour cent d'hommes n'ayant passé que deux ans sous les drapeaux et de 10 pour cent de volontaires d'un an.

Il raille « les stratégestes en chambre, ceux principalement qui n'ont jamais tenu un fusil », qui s'imaginent que pendant deux ans on peut former un bon soldat, tandis que tous les hommes du métier continuent à prôner le service de trois ans et n'admettent qu'à leur corps défendant la libération, au bout de deux ans, des « bons surjets », telle qu'elle se pratique en Allemagne.

### Les forces de la France

M. Tottleben termine son argumentation en livrant à la publicité les réflexions suivantes :

La France, grâce à sa loi de recrutement de 1889, grâce, surtout, à sa loi sur les cadres, est merveilleusement préparée en vue des formations nouvelles pouvant immédiatement entrer en ligne.

Elle dispose :

1<sup>o</sup> De 1,038 voitures de munitions toutes attelées (l'Allemagne n'en a que 91) ;

2<sup>o</sup> Des éléments en vue de la formation de 145 quatrièmes bataillons avec 1 commandant, 4 capitaines, 4 lieutenants et 72 sous-officiers (l'Allemagne ne demande dans sa nouvelle loi que les éléments nécessaires à former 173 demi-bataillons) ;

3<sup>o</sup> D'un plus grand nombre d'officiers d'état-major de toute arme que l'Allemagne : ainsi 2 capitaines par chaque escadron ou batterie ; 16 capitaines par chaque régiment d'infanterie de 12 compagnies, et d'après la nouvelle loi des cadres de 2 capitaines par compagnie (l'Allemagne a pour chaque compagnie, escadron ou batterie, un seul capitaine).

Pour conclure, le major Tottleben soutient que si la loi militaire est adoptée par le nouveau Reichstag, la France n'en sera pas moins supérieure à l'Allemagne au point de vue de l'entraînement et des aptitudes guerrières des troupes.

Venant pendant les élections, cet hommage trop dithyrambique d'un officier sérieux ne doit pas nous empêcher de travailler pour l'amélioration continue de notre chère armée. J. Q.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 17 juin 1893

### La crise agricole

M. de Jouffroy d'Abbans. — Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour que

— Je n'ai pu lui cacher ma douleur, mais je ne lui en ai pas fait connaître la cause, je serais mort de honte avant. Quant à vous, colonel, murmura le jeune homme avec des larmes dans la voix, vous comprenez le triste motif qui m'amène. Mon amour était toute ma vie, et mon amour est perdu.

Le pauvre Maurice n'en put dire plus long.

Ses sanglots le suffoquèrent.

Le colonel, très ému aussi, lui tendit la main.

— Calmez-vous, Maurice, murmura-t-il, ne désespérez pas encore.

Le jeune homme bégaya hors de lui :

— Je venais vous rendre votre parole... Vous laissez libre, laissez Mlle Blanche libre.

Il n'eut pas encore la force d'achever, car la pensée que Blanche serait peut-être à un autre avait redoublé son chagrin.

Boislaurier dit, pour le consoler :

— Rien n'est perdu encore. Votre père que je viens de voir va faire une démarche suprême.

Maurice dressa la tête.

— Une démarche ?

— Le hasard ou plutôt la Providence nous a mis sur le chemin de celle qui est la cause de notre malheur à tous.

L' amoureux de Blanche regardait le colonel d'un air hébété.

Il ne comprenait pas.

Il répéta.

— Celle qui est l'auteur.

— Oui, poursuivit Boislaurier, c'est une femme qui a tout conduit, qui a voulu perdre votre père, pour se venger d'avoir été abandonnée par lui autrefois.

les cultivateurs puissent conserver la plus grande partie possible de leur bétail ? Cette année, le déficit sera de 150 millions de quintaux ; on n'aura pas le dixième des récoltes ordinaires. J'ai déposé une demande d'exemption totale des droits sur les maïs étrangers ; je prie la Chambre de vouloir bien procéder immédiatement à l'examen de cette proposition (Mouvements divers).

M. Le Cour. — Il s'agit de rechercher les mesures propres à aider l'agriculture. Ce n'est pas au moment d'une crise qu'il convient de retirer à l'agriculture la protection dont elle a besoin.

M. Viger, ministre de l'agriculture. — Il convient d'attendre le rapport de la commission des douanes sur la question des conserves de viande, avant de répondre aux questions qui s'y rattachent. (Très bien ! sur divers bancs).

M. Le Cour. — Je ne veux pas suivre M. de Jouffroy d'Abbans sur le terrain qu'il a choisi, mais seulement m'occuper de la question de la conserve des viandes, introduite par M. Ducoudray. Ne serait-il pas d'une bonne politique d'augmenter dès maintenant le chiffre des approvisionnements et les commandes :

Il est important que l'Etat se décide promptement à examiner les propositions faites par les départements et les villes pour l'installation rapide de fabriques de conserves par des compagnies françaises.

D'autre part, l'industrie privée est outillée de façon à répondre à tous les besoins. Dans la Loire-Inférieure, 12 établissements existent, qui peuvent absorber 13 à 15,000 têtes de gros bétail par mois ; leurs prix seraient très inférieurs à ceux de 1870 (Très bien ! à droite).

Si l'on revient au système de l'adjudication, il faut diminuer les délais ordinaires et se demander si le gouvernement n'a pas intérêt à faire exécuter en régie la fabrication des conserves (Applaudissements). L'Etat peut rappeler aux municipalités des grandes villes qu'elles ont entre les mains les moyens d'empêcher la spéculation et traiter avec elles pour l'abaissement provisoire de la taxe des octrois. Le gouvernement peut et doit atténuer les pertes qui résulteront des désastres que subit actuellement l'agriculture. (Longs applaudissements à droite).

M. Viger, ministre de l'agriculture. — J'ai invité mes collègues de la guerre et de la marine à faire le plus de commandes possible de conserves en France, afin de parer aux premiers besoins. Le gouvernement a décidé de mettre à la disposition de l'agriculture une somme de cinq millions (Mouvements divers).

M. Jaluzot. — C'est cent millions qu'il faudrait.

M. Viger. — Les cinq millions permettront

— Cette femme, dit Maurice stupéfait, mon père m'en a parlé.

Il regarda Boislaurier.

— C'est celle.

Le colonel inclina la tête.

Le jeune homme reprit :

— Elle est donc à Paris.

— Elle est à Paris. Elle se cache sous le nom de Jenny Clarh-on.

— La devineresse américaine.

— Oui.

— Et elle a avoué.

— Elle m'a avoué qu'elle était venue à Paris pour retrouver le duc de Morlac et pour se venger de lui.

— Ainsi ce serait elle qui aurait payé ce garçon de cercle, cet homme.

— Tout me le fait croire. Votre père ne se connaît pas d'ennemi à Paris, d'ennemi assez infâme.

— Si c'est cette femme, dit Maurice violemment il faut qu'elle parle, qu'elle avoue, mon père sait cela.

— Je viens de lui raconter ce que j'avais appris et il est parti chez elle.

Le jeune homme poursuivit, tout frémissant.

— Je ne lui ai rien fait, moi, à cette femme. Votre fille ne lui a rien fait et c'est sur nous que retombe tout le poids de sa vengeance.

— Elle a voulu frapper celui qui l'avait trahie jusque dans les siens. Car elle a un fils aussi, un fils qui a souffert.

— Un fils qui lui vient de mon père.

— Boislaurier inclina la tête.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

46

LE

## GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

XVII

— C'est vrai, murmura-t-il... Elle a un fils... le mien... Elle vous en a parlé ?

— Non.

— Vous ne savez pas ce qu'il est devenu ?

— Elle ne me l'a pas dit, mais elle sera impitoyable, je l'ai bien vu... Elle sait que votre fils aime ma fille, ma pauvre petite Blanche, et elle m'a promis de ne pas l'épargner non plus si je passais dans votre camp. Et pourtant Blanche est innocente de tout cela. Pourquoi faut-il qu'elle souffre des fautes anciennes dont elle n'est pas responsable.

Le colonel porta la main à ses yeux.

Il était violemment ému.

Le duc, qui sentait tout ce qu'il y avait de reproches indirects dans les dernières phrases de son interlocuteur, gardait un silence sombre, embarrassé.

Tout cela venait de sa faute.

S'il était déshonoré aujourd'hui, si son fils partageait sa honte et son désespoir, si la fille de Boislaurier pleurait, si Boislaurier lui-même souffrait, c'était à lui qu'ils devaient tout cela...

Il resta un moment absorbé dans ses tristes pensées, puis il fit un geste brusque.

C'est moi qui ai fait la faute, dit-il... c'est moi qui la payerai, moi seul... Je vais chez cette femme.

Et prenant son chapeau, ses gants et sa canne, il sortit de son hôtel accompagné du colonel.

Nous l'avons vu pénétrer chez mistress Clarkson... Nous saurons bientôt ce qui s'y passe... En attendant nous allons révenir chez le colonel Boislaurier, que nous avons laissé en présence de Maurice, après la scène qui avait eu lieu entre le jeune homme et Blanche.

C'est après avoir quitté le duc que notre ami était rentré chez lui.

Il n'avait pas voulu demander à M. de Morlac ce qu'il comptait faire, mais il n'aurait rien de bien bon de sa démarche, et il revenait chez lui aussi désolé qu'auparavant...

Il fut surpris de trouver Maurice chez lui avec sa fille, et, comme nous l'avons dit, les deux hommes restèrent un instant sans parler.

Puis Boislaurier dit :

— Vous m'attendiez, Maurice.

— Je vous attendais, mon colonel.

— Vous avez vu Blanche.

— Elle était entrée ignorant que j'étais là.

— Et vous lui avez dit.

aux préfets d'opérer les répartitions qu'ils jugeront nécessaires entre les sociétés et les syndicats d'agriculteurs pour l'achat des denrées nécessaires à l'alimentation du bétail. Le gouvernement compte sur la Chambre pour voter l'ouverture de ce crédit de cinq millions (Très bien ! sur un grand nombre de bancs).

M. le vicomte de Villebois-Mareuil. — Je tiens à rappeler que mon collègue Le Cour a indiqué le remède à la situation, consistant à recourir à l'industrie privée pour faire fabriquer des conserves. Il était dans la vérité. Nous consommons 3,700,000 kilos de viande de conserve pour la troupe ; 1 million de kilos est fourni par la Nouvelle-Calédonie, dont la fabrication, surveillée par l'administration française, est supérieure à celle de l'Amérique (Très bien ! à droite).

Quand l'administration a eu recours à l'industrie privée, pour mettre en valeur le bétail de la Nouvelle-Calédonie, elle a rendu un grand service à cette colonie, mais celle-ci ne peut fournir davantage. De nombreuses municipalités françaises ont fait des offres. M. le ministre de la guerre croit-il possible de recourir à l'industrie privée, qui prétend assurer une certaine partie de la fourniture ? Peut-il dire ce que son administration compte faire, au point de vue des usines à créer, sous le contrôle de l'Etat ? Croit-il qu'on ne puisse faire en France une usine d'expérience et qu'on n'y puisse réaliser ce qui a été obtenu dans la Nouvelle-Calédonie ? (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. Braud. — L'Etat n'a qu'à donner des ordres pour que les usines qu'il a fait construire à grands frais et qui sont fermées soient réouvertes. M. Cabart-Danneville. — A Cherbourg et à Rochefort, il y a des usines toutes prêtes ; on peut préparer 8,000 kilos de salaison par jour ; le matériel et le personnel sont disponibles. L'expérience est là pour attester que ce travail est mieux exécuté par l'Etat que par l'industrie privée, sur laquelle on ne peut jamais exercer un contrôle sérieux (Protestations sur plusieurs bancs).

M. Viger. — Le seul remède efficace serait de dépenser une somme de 20 millions de francs ; c'est impossible.

M. Ducoudray. — Le crédit de 5 millions proposé par le gouvernement est un commencement de satisfaction, mais dans quelques mois, la viande atteindra des cours exagérés. Pourquoi ne pas faire de réserves pour demain ? La Grainerie française a créé à Diego-Suarez une usine à ses frais, et comme elle a le monopole de la fourniture de la viande, elle jouit d'une véritable garantie d'intérêt.

Un document officiel du ministre de la guerre dit que ses conserves sont mal fabriquées ; on ne peut tolérer une pareille situation. Comme conclusion, je dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à demander un crédit pour faire préparer les conserves pour l'armée, à l'aide de viandes françaises.

Le général Loizillon, ministre de la guerre. — Pour l'année 1893, les commandes sont terminées, mais nous pouvons vous demander des crédits permettant de fabriquer un supplément pour 1894 et 1894. Ces conserves absorberaient 20,000 quintaux de viande par an.

L'administration de la guerre ne possède qu'une usine à Billancourt ; celle de la marine en a une à Rochefort. Nous leur ferons atteindre le maximum de production, mais pour préparer une grande quantité de viandes, nous ferons appel à

l'industrie privée (Applaudissements sur de nombreux bancs).

M. Michon (Cris : ah ! ah !). — Il s'agit d'une question vitale. Je vais vous indiquer comment il faut conserver les bestiaux. (Hilarité.)

On a vendu des chevaux de 1,500 francs pour 80 francs, des bœufs de 800 francs pour 40 francs tout cela va à l'étranger. On devrait autoriser le pâturage des moutons dans les forêts, comme celui des chevaux et des bœufs, et envoyer en Hongrie des commissaires pour examiner la qualité des fourrages expédiés en France.

M. Viger, ministre de l'agriculture. — On ne peut pas livrer toutes les coupes au pâturage des bestiaux ; on peut autoriser l'usage, mais non l'abus. J'ai envoyé les instructions les plus larges, mais je ne puis rien faire de plus.

La dent du mouton est aussi cruelle pour le bois que celle du serpent pour l'espèce humaine. (Rires.) Quant à la question des fourrages, je crois que les mesures demandées rendraient les plus mauvais services à l'agriculture. L'étranger profite de notre situation pour élever ses prix. Ce que le gouvernement a de mieux à faire, c'est de renseigner les agriculteurs sur les denrées qu'ils doivent employer, faute de foin. (Très bien ! sur quelques bancs.)

M. Breton. — L'agriculture ne demande pas l'aumône ; donnez-lui l'impôt sur le revenu ; c'est le seul moyen de la tirer d'affaire. (Très bien à l'extrême gauche.)

M. Briens. — Le chiffre de cinq millions proposé ne sera qu'une goutte d'eau dans la mer. En attendant la constitution du Crédit agricole, le devoir de l'Etat est de prêter aux communes et aux Syndicats agricoles.

M. le comte de Maillé. — Pour le moment, il serait préférable de donner les commandes de conserves de viande à l'industrie privée, mais il convient d'accueillir les offres des municipalités pour l'avenir, quand leurs établissements seront installés. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le président. — J'ai reçu deux ordres du jour motivés : l'un de M. Ducoudray, dont lecture a été donnée ; l'autre de MM. Le Cour et Cazenove de Pradines ainsi conçu : « La Chambre invite le gouvernement à demander un crédit pour la fabrication de conserves, tant à l'aide des établissements existants que par l'industrie privée. »

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple.

M. le général Loizillon. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

INFORMATIONS

La crise agricole

Le conseil des ministres a examiné un ensemble de mesures destinées à venir en aide aux populations agricoles dans les départements éprouvés par la sécheresse.

Les Sociétés d'Agriculture seront invitées à livrer aux agriculteurs des tourteaux aux meilleures conditions possibles.

Les préfets seront également invités par le ministre de l'agriculture à préparer, dans le plus bref délai possible, le travail de répartition pour les primes à la sériciculture et à la culture du lin et du chanvre, afin que les fonds soient distribués aussitôt après la récolte.

doute que vous m'avez oubliée, et vous ne vous attendiez guère à me retrouver ici.

Il murmura, reprenant un peu de sang-froid :

— Surtout sous ce déguisement. Elle riposta vivement.

— Qu'y a-t-il donc d'étrange. Vous êtes bien déguisé, vous, en honnête homme.

Il sursauta brusquement, et une pâleur s'étendit sur ses joues.

Jenny Clarkson poursuivit, sans y prendre garde, toute frémissante d'ironie.

— Moi non plus, je n'espérais guère vous voir. Ne deviez-vous pas, en sortant de la chambre où vous m'avez laissée désespérée et mourante de faim, vous brûler la cervelle.

— C'est vrai. Les circonstances en ont décidé autrement.

Elle répéta d'un ton amer.

— Les circonstances.

— Puis elle dit, avec une sorte d'exaltation féroce.

— Vous croyez donc que je me suis laissée prendre même un instant à votre odieuse comédie ?

Il bégaya effaré.

— Mon odieuse comédie.

Elle poursuivit violemment.

— Oui... votre comédie. Vous mentiez à ce moment comme vous me mentez encore... Le lendemain même du jour où vous étiez venu me faire part de cet accès de désespoir, vous quittiez New-York les poches pleines d'or, et vous reveniez en France hériter de votre père, de votre frère, de toute votre famille, anéantie si vivement qu'on

Il a été, en outre, désiré que la franchise de 14 0/0 accordée aux mélasses employées à la distillation sera, pendant un délai de deux mois, étendue aux mélasses destinées à la nourriture du bétail.

M. Viette, ministre des travaux publics, a, de son côté, demandé la prolongation, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier prochain, de l'abaissement des tarifs de transport des fourrages et autres denrées alimentaires destinées à la nourriture du bétail.

Enfin, le conseil a résolu de déposer sur le bureau de la Chambre une demande de crédit spécial et extraordinaire de 5 millions pour être distribués aux populations agricoles dans les départements éprouvés par la sécheresse.

Des instructions seront adressées aux préfets pour préparer, le plus rapidement possible, le travail de répartition des fonds.

La conversion de la rente 4 1/2 0/0

On parle beaucoup du projet de conversion du 4 1/2 en 4 0/0 avec une durée de 5 ans.

Emouvante exhumation

La cérémonie de Saint-Ail a produit une profonde impression sur tous les assistants.

Les nombreux officiers allemands qui se trouvaient près de la frontière louant sans réserve la façon dont les troupes françaises ont rendu les honneurs militaires. Ils estiment que les choses ont été faites avec beaucoup plus de solennité sur le sol français que sur le territoire allemand, et que le déploiement des forces militaires du côté français a été beaucoup plus imposant que du côté allemand, où figurait seulement une compagnie d'infanterie de deux cent cinquante hommes.

Le moment le plus imposant après la remise des ossements, près de l'ancien emplacement, a été celui où les généraux Haeseler et Jamont se sont rencontrés sur la frontière et où le général Jamont a passé devant le front de la compagnie allemande.

Le général Haeseler a invité le général Jamont à assister à la fin de la cérémonie sur le territoire allemand, mais le général a décliné l'invitation.

Les officiers allemands sont pleins d'éloges sur l'aspect et l'attitude des troupes françaises.

Les Elections allemandes

La statistique donnée par le Figaro sur les élections allemandes, donne 78 partisans du projet militaire et 118 adversaires élus.

Les Contrôles des Chemins de fer

Voici la liste des ingénieurs ordinaires qui sont affectés aux services du contrôle dans le réseau de l'Orléans :

Résidence à Paris : Contrôle de la voie, M. H. Rousseau ; contrôle de l'exploitation, M. Nadal contrôle central, M. Boell.

Résidence à Tours : Contrôle de la voie, M. Gauthier ; contrôle de l'exploitation, M. Genty.

Résidence à Limoges : Contrôle de la voie, M. Draux ; contrôle de l'exploitation, M. Nouailhac.

Résidence à Clermont-Ferrand : Contrôle de la voie, M. Tavera ; contrôle de l'exploitation M. de Bechevel.

Résidence à Nantes : Contrôle de la voie, M. Moissenet ; contrôle de l'exploitation, M. Cheguillaume.

Résidence à Bordeaux : Contrôle de la voie, M. Bernis ; contrôle de l'exploitation, M. Brisse.

Résidence à Toulouse : Contrôle de la voie, M. Lecornec ; contrôle de l'exploitation, M. Verlant.

Au Siam

M. Delcasse, sous secrétaire d'Etat aux colonies, a reçu vendredi soir la dépêche suivante :  
Doston, 15 juin, soir.

Je vous signale une trahison dont s'est rendu coupable le mandarin siamois qui occupait le poste de Camoun.

Sur l'injonction du résident Luce, il avait remis ses fusils et regagné le Mékong, reconduit par l'inspecteur de la milice Grogurin, qui le protégeait contre la vengeance des habitants, en remettant au gouvernement le soin de régler la question.

Arrivés à Keng-Kien, l'inspecteur Grogurin étant tombé malade, le mandarin a fait venir de Houten, sur la rive droite du Mékong, une bande de Siamois armés qui ont cerné la maison de l'inspecteur et ont massacré les quatorze militaires de son escorte.

Lui-même, d'un coup de revolver, a assassiné dans son lit l'inspecteur qui y était cloué par la maladie.

Dès que la nouvelle de ce guet-apens lui est parvenue, M. Pavie, notre consul général à Bangkok, a demandé une audience au roi de Siam.

D'autre part, le conseil des ministres, dans sa réunion de samedi, a déclaré donner immédiatement l'ordre à l'amiral Humann de quitter Saïgon, pour se rendre à Bangkok, avec les bâtiments légers dont il peut disposer.

Le choléra

Narbonne, 17 juin.

La panique a été grande dans une petite commune de l'arrondissement de Narbonne, à Fabrezan, où il y a eu 9 décès cholériques en 4 jours.

Les autorités ont fait immédiatement une enquête, et on a découvert qu'un des réservoirs d'eau qui alimentent la commune était à moitié plein de vase. Les habitants ont cessé de boire de cette eau et le choléra a disparu comme par enchantement.

Dans plusieurs autres villages, notamment à Ornaisons et à Olonzac, il y a eu plusieurs décès cholériques ; mais depuis le dernier orage qui a considérablement rafraîchi la température, la situation s'est bien améliorée.

Pri as, 17 juin.

L'épidémie cholérique vient de faire une deuxième victime, la veuve Cendre, qui avait recueilli les vêtements de la morte de la fabrique du Ranc, et qui avait donné des soins aux quatre autres malades.

Deux décès cholériques ont été constatés samedi à Cette.

Arrestation anarchiste

La police a arrêté un anarchiste, Emile Mauduit, et deux femmes qui se livraient à la fabrication de la fausse monnaie.

Le téléphone pendant l'orage

Un grave accident arrivé dernièrement au polygone de Hagueneau prouve qu'il ne faut pas faire usage du téléphone pendant un orage.

Le 34<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne, en garnison à Metz, faisait des exercices de tir et avait placé, comme d'habitude, des sentinelles pour interdire la circulation aux points dangereux. Un artilleur venait d'approcher l'oreille du récepteur du téléphone, lorsque la foudre est tombée sur le fil conducteur et a tué le soldat.

Un autre artilleur a eu les pieds paralysés par le fil électrique.

nation, qui m'avez perdu.

— Elle eut un ricanelement ironique.

— Moi ? vous êtes fou, monsieur le duc.

Jean de Morlac poursuivit, hors de lui.

— Vous l'avez presque avoué au colonel.

— Avoué quoi ? que c'est moi qui vous avais conseillé de tricher. C'est la première fois que je vous revois depuis plus de vingt ans.

Le père de Maurice resta un instant interdit, bouche béante, puis il reprit :

— Vous savez bien ce que je veux dire.

Elle secoua la tête négativement.

— Du tout...

Il fit avec plus de violence encore.

— Vous avez dit au colonel que vous veniez ici pour vous venger, pour me punir.

— Eh bien ?...

— Eh bien ! c'est vous qui m'avez fait accuser.

C'est votre vengeance qui s'est apesantie sur moi.

Ah ! vous avez bien réussi ! Vous vouliez me frapper dans mon honneur, dans ma vie... Vous vouliez m'obliger à mettre à exécution la menace que j'avais faite à New-York de me brûler la cervelle.

Elle dit, toujours aussi stupéfaite.

— Moi !

Il continua :

— Je suis innocent... Sor Dieu qui m'entend, j'ignorais que les cartes fussent marquées. Je n'en ai pas profité... J'ai joué loyalement. C'est la chance seule qui m'a favorisé. (A suivre)

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

CHRONIQUE LOCALE  
ET REGIONALE

Société d'agriculture

La société d'agriculture a été réunie dimanche, à 10 heures du matin, par son vice-président, M. Andurand-Rolland.

M. le président a fait connaître qu'un projet d'organisation d'une boucherie coopérative avait été adressé au président de la Société d'agriculture, M. Rey.

Une longue discussion s'est engagée sur cette question ; chacun des membres a donné son avis. Puis une commission composée de six membres, qui sera présidée par M. Andurand-Rolland, a été nommée.

Cette commission s'est réunie hier au soir, dans ce but, au siège de la société d'agriculture.

Nous pouvons annoncer aux éleveurs et aux consommateurs qu'une boucherie coopérative fonctionnera sous peu de jours.

Il ne faudrait pourtant pas s'illusionner au sujet de la formation prompte d'une Société coopérative. Les choses ne marchent pas généralement aussi vite qu'on semble le croire, et comme disait ces jours derniers le *Petit Journal* : « nous ne sommes pas suffisamment préparés encore à ce genre d'associations. »

Ce qui nous semblerait plus pratique, pour le moment, et de nature à donner satisfaction immédiate aux éleveurs de bétail et aux consommateurs, c'est de permettre aux premiers de vendre directement la viande aux seconds. Ici rien de plus facile, le propriétaire du bétail conduit ses animaux aux divers abattoirs du département ; ces animaux sont visités par les vétérinaires chargés de ce soin par les municipalités, et revêtus d'un timbre qui en assure la bonne qualité.

La viande est ensuite détaillée aux consommateurs par les propriétaires eux-mêmes ou leurs employés. De cette façon, pas d'administration spéciale, pas d'intermédiaires coûteux, pas de lenteurs d'organisation ; le propriétaire s'abouchant directement avec le consommateur, sous la surveillance de l'excellent vétérinaire municipal de Cahors M. Pagès, dont on connaît la compétence et la scrupuleuse honnêteté.

Du reste, nous n'inventons rien en préconisant ce système rapide et économique ; voici ce qu'on nous télégraphie de Poitiers :

Poitiers, 18 juin.  
Les cultivateurs de Vivonne, las de vendre leurs animaux pour la boucherie à des prix dérisoires, ont abattu eux-mêmes et vendu la viande au public à des prix relativement bas. Aussi aujourd'hui les bouchers ont commencé à baisser leurs prix de 30 centimes par kilogramme.

Alençon, 19 juin.  
Un groupe de propriétaires d'Argentan a décidé de mettre en vente du bœuf et du veau, au prix de 40 centimes le demi-kilog., quel que soit le morceau. Le public déserte les boucheries.

Les Conséquences de la sécheresse

Nous recevons, à ce sujet, la lettre suivante sur laquelle nous appelons l'attention des intéressés :

Monsieur le directeur,  
On se préoccupe beaucoup en ce moment du prix de la viande de boucherie que l'on trouve en trop grande disproportion avec la valeur absolue de la viande sur pied. On est même, dans certaines villes, arrivé à la taxe qu'en bonne logique la liberté de la concurrence et des transactions devrait faire disparaître de nos mœurs.

C'est toujours cette habitude enracinée de ne rien demander à notre initiative et de tout attendre de l'autorité.

Il est évident que par contrainte ou autrement, il faudra bien que les bouchers viennent à proportionner les prix. Nous mangerons donc la viande à bon marché, non sans la trouver quelque peu amère en songeant aux malheureux cultivateurs obligés de donner leurs produits pour rien plutôt que de les laisser mourir de faim. Combien de temps cela durera-t-il ? Deux mois peut-être jusqu'à ce que le sacrifice soit entièrement consommé.

Mais, après ?

Après ! il ne restera dans les étables que les bêtes les plus indispensables pour la conservation desquelles l'agriculture ne reculera devant aucun sacrifice. Quant aux marchés, ils seront pendant une longue période à peu près dépeuplés. Alors, cette viande dont pendant 2 mois nous aurons pu nous rassasier à peu de frais, il faudra ou nous en passer, ou ne l'obtenir qu'à un prix supérieur aux ressources de bien des ménages.

Voilà la situation dans sa triste simplicité. Ce n'est ni en incriminant la boucherie, ni en pro-

vocant de la part de l'autorité des mesures de maximum, que nous parviendrons à en sortir.

Si nous voulons atténuer le mal, il faut faire trêve à notre apathie, renoncer à nous en prendre à tout le monde excepté à nous-même, et avoir recours à l'éternel précepte trop souvent méconnu : *aide-toi, le ciel t'aidera.*

Il nous viendra probablement des viandes salées d'Amérique, mais elles se vendront cher, en raison de l'universalité des besoins de l'Europe. Ne vaudrait-il pas mieux procéder nous-mêmes à nos salaisons ? Rien n'empêcherait de leur donner un grand développement soit dans les ménages, soit par voie d'entreprises industrielles ? On mettrait ainsi en réserve pour les mauvais jours un inappréciable appoint de gigots de mouton ou de tranches de bœuf, et, par la même occasion, la demande se rapprochant de l'offre, le prix des animaux se relèverait de façon à diminuer les pertes des producteurs.

Je sais bien qu'il n'est guère dans nos goûts d'user de viande salée autre que celle du porc. Mais, entre deux maux, ne doit-on pas choisir le moindre ? S'il est vrai que faute de grives il faut accepter des merles, il ne l'est pas moins qu'au lieu de renoncer à la viande, il est préférable de la manger salée.

L'idée n'est pas neuve. Un député propose de l'appliquer aux approvisionnements de l'armée au moyen de conserves qui se fabriqueraient dans les établissements militaires. Ce sera quelque chose sans doute, mais combien peu auprès des besoins du pays tout entier pour lequel je voudrais non pas des conserves dans des boîtes, mais de simples salaisons se pratiquant partout par les procédés connus et appliqués jusque dans les plus humbles villages.

J'espère bien, pour mon compte, l'hiver prochain, lorsque la viande sera hors de prix, pouvoir faire venir l'eau à la bouche de mes amis en leur montrant entr'autres réserves suspendues au plafond de ma cuisine, des guirlandes de saucisses moitié porc et moitié veau.

Que chacun en fasse autant et les propriétaires de bestiaux n'y trouveront pas moins leur compte que les consommateurs.

Votre bien dévoué serviteur.

La taxe et les bouchers

Dimanche matin la police a dressé deux procès-verbaux contre la femme Frayssé, bouchère à St-Georges, pour vente au-dessus de la taxe.

Un autre a été dressé pour le même motif à la femme Delfau, bouchère, avenue de la Gare.

On voit que la police fait son devoir et, pour si peu que la population s'y prête, la taxe municipale ne peut qu'être respectée.

Puy-l'Evêque

Le Maire de Puy-l'Evêque est arrivé à une entente avec les bouchers. Les prix de la viande sont ainsi établis :

Bœuf et veau 1 fr. 20 le kilo.  
Mouton 1 fr. 50 le kilo.

Luzech

Voici le prix de la viande à Luzech :  
Bœuf. — 1<sup>re</sup> catégorie 1 fr. 35. — 2<sup>e</sup> catégorie, 1 fr. 15. — 3<sup>e</sup> catégorie 0,85.  
Veau. — 1<sup>re</sup> catégorie 1 fr. 50. — 2<sup>e</sup> catégorie 1 fr. 20. — 3<sup>e</sup> catégorie 0 fr. 90.  
Mouton. — 1<sup>re</sup> catégorie 1 fr. 60. — 2<sup>e</sup> catégorie 1 fr. 05. — 3<sup>e</sup> catégorie 0 fr. 90.

Lycée de Cahors

Mus par un sentiment qui les honore, le personnel et les élèves du lycée Gambetta viennent d'offrir une couronne destinée à être placée sur la tombe de Georges Lambœuf, ancien élève du Lycée, qui vient de succomber si inopinément à l'École de santé militaire de Lyon, dont il suivait brillamment les cours, et où il est mort victime du devoir professionnel.

Prestation de serment

M. Edouard Rey vient d'être nommé notaire à la résidence de Saint-Géry, en remplacement de M. Frank, décédé.

M. Rey a prêté serment en cette qualité, lundi, devant le tribunal civil de Cahors.

Les officiers en retraite

Les officiers en retraite ne se lassent pas de demander la faveur du quart de place en chemin de fer. Plusieurs pétitions ont été encore, ces jours derniers, examinées par la commission de la Chambre. Celle-ci, par l'organe de M. Taillandier, rapporteur, a conclu fort sagement que les compagnies ne perdraient rien à accorder cet avantage aux vieux officiers, et les pétitions, émanant des départements du Lot, des Alpes-Maritimes, de Tarn-et-Garonne, du Pas-de-Calais et de la Somme, ont été renvoyées au ministère des travaux publics.

Il en a été de même des pétitions déposées par des sous-officiers retraités, et rapportées par M. le baron des Rotours.

Nous comptons sur la bienveillance du ministre de la guerre pour faire aboutir ces revendications.

Aux planteurs de tabac

Le maire de Cahors a l'honneur d'informer les planteurs de tabac de la commune :

1<sup>o</sup> Que la première opération des inventaires commencera à partir du 6 juillet prochain.  
2<sup>o</sup> Que pour la date précitée les planteurs sont

tenus d'avoir placé sur les plantations les étiquettes remises par le service, détruit toutes les plantes intercalaires et indiqué la place des pieds manquant par des jalons bien apparents.

Tapage injurieux

La police a dressé procès-verbal contre le sieur L. P., âgé de 28 ans, journalier à Cahors, rue Fénelon, pour tapage injurieux sur la voie publique.

Arrestation

Ces jours derniers, le nommé Baptiste Besse, dit *Perlincou*, vendait à la femme Vignier, demeurant rue Jean Capoulade, un tablier de boucher marqué J. A., un torchon aux initiales C. C. et un coupon de 7 mètres d'étoffe dite zéphir.

La police ayant fait une perquisition au domicile de Besse, a découvert 13 mètres d'étoffe semblable à la première, et dont il n'a pu justifier la provenance.

Besse, qui a déjà subi 13 condamnations, a été arrêté et mis à la disposition du Parquet.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 3 juin 1893

Présidence de M. Cangardel, président semestriel

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Il dépose également un numéro du *Bulletin de la Conférence scientifique d'Abbeville et du Ponthieu*, et donne lecture d'un article de cette publication relatif à un membre de la Société des études du Lot, M. Pépin, trésorier général.

M. Pépin était président de la Conférence d'Abbeville lorsque ses fonctions l'appelèrent à Cahors. Ses collègues lui offrirent à cette occasion un banquet où le vice-président de la société lui porta un toast des plus flatteurs.

« Esprit distingué et largement ouvert aux aspirations démocratiques et généreuses, » disait M. Sorez, l'œuvre entreprise par notre société devait naturellement fixer son attention et solliciter ses généreux efforts. »  
Appelé deux fois à la présidence, il accepte vaillamment la mission que lui confiaient nos suffrages, stimulant l'ardeur de ses collaborateurs et poursuivant avec un remarquable entrain l'œuvre de ses prédécesseurs.

Le vice-président ajoutait à ces paroles, le témoignage des vifs regrets que son départ causait autour de lui.

Ce toast est suivi d'un discours où M. Pépin remercie en termes aussi émus que pleins d'humour ses savants collaborateurs.

M. Girma fait part de la nomination de notre confrère M. de Rouméjoux à la présidence de la société historique et archéologique du Périgord.

La société adresse à M. de Rouméjoux ses plus vives félicitations.

M. Greil donne lecture, au nom de M. l'abbé Taillefer, curé de Cazillac, d'un compromis passé le 4 février 1590, entre Isabeau de la Boissière de Narcès, demoiselle de Gayrac, veuve de Jacques de Luzech, seigneur et baron dudit lieu et Jean Larnié, maître peintre, relatif à une litre que ce dernier devait exécuter à l'église de Luzech à l'occasion de la mort de Jacques de Luzech.

La séance est levée à 10 heures.

Le président, F. CANGARDEL. Le secrétaire, U. CAUNÉSIL.

Marché-foire

Le marché du 17 juin a été nul. Sauf la place du marché les autres places étaient désertes.

Bœufs. — Bœufs ou vaches amenés, 120 environ. Il y en avait peu de gros. Ils se sont vendus raison de 25 à 30 fr., les 50 kilos.

Porcs. — Porcs en vente, 120 environ, vendus à raison de 30 fr. les 50 kilos ; la baisse continue sur tous les animaux gras et autres.

Porcs. — Porcelets en vente, 120 environ, vendus à raison de 6 à 20 fr., selon grosseur.

Moutons. — Moutons ou brebis amenés, 150 environ. Ceux destinés à la boucherie ont été livrés à raison de 0 fr. 45 c. à 0 fr. 55 c. le kilog., selon qualité. Peu d'acheteurs.

Halle. — Blé en vente, 200 hectolitres ; vendus 180 environ. Prix moyen, 16 fr. l'hectolitre.

Maïs en vente, 100 hectolitres ; vendus, 90. Prix moyen, 15 fr. l'hectolitre.

Marché. — Volailles grasses, vendues à raison de 0 fr. 70 à 80 c. le demi-kilo.

Les oisons se sont vendus de 2 à 3 fr. la paire ; les jeunes canards, de 0 fr. 80 c. à 1 fr. la paire. Les œufs, 0 fr. 55 c. la douzaine.

Les Minutes notariales antérieures à 1700

Les archives départementales offrent, tant au point de vue historique qu'au point de vue économique et social, un incontestable intérêt.

Elles trouveraient dans les anciennes minutes notariales des documents très précieux, mais qu'il est impossible aux archivistes d'aller rechercher dans les diverses localités.

D'autre part, les registres des actes de cette époque, devenus encombrants, d'un très rare intérêt dans les questions litigieuses, sont trop souvent abandonnés aux rongeurs, quand ils ne sont pas, comme cela s'est vu, simplement livrés au chiffonnier.

M. de Benoit, en raison de ces considérations, vient de déposer à la Chambre une proposition tendant à faire effectuer le versement aux archives départementales des minutes notariales antérieures à 1700.

Aux termes de cette proposition, les notaires devront, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894, opérer le versement de ces minutes.

Ces minutes, contradictoirement inventoriées avec l'archiviste, seront cataloguées au nom de chacun des notaires déposant qui en retirera récépissé.

Toute expédition de ces actes pourra être visée conforme par le notaire propriétaire de la minute, qui continuera, ainsi que ses successeurs, à toucher le coût de l'expédition.

Cette proposition ne nuit à aucun intérêt. Elle est, en outre, d'une réelle utilité au point de vue de l'accroissement des richesses de nos archives.

Elle sera bien accueillie par les érudits qui, dans nos provinces, construisent laborieusement l'édifice historique avec les matériaux qu'ils préparent sur tous les points de la France.

Une plaie d'Égypte à Brive

Samedi, le court orage qui a éclaté à Brive a provoqué un épais nuage de grosses fourmis qui se sont abattues sur divers quartiers de la ville, notamment avenue de la gare, le sol en était littéralement couvert.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Le nombre de personnes atteintes de maladies de l'estomac et de la poitrine est très grand. Comment s'en débarrasser : en prenant chaque matin une demi-cuillerée de café de *Tisane Dussolin* qui se vend dans toutes les bonnes pharmacies. Vente en gros à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

La pâleur du visage, la décoloration des paupières, des lèvres et des gencives, l'appétit diminué ou capricieux, la surexcitation nerveuse si fréquente chez les dames et les jeunes filles, ont pour cause l'appauvrissement du sang en phosphate et en fer. L'emploi du PHOSPHATE DE FER SOLUBLE DE LERAS redonne au teint sa fraîcheur, au sang sa coloration, à l'organisme sa vitalité.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 Juin, 1893.

La bourse est plus tranquille que jamais. Le 3 0/0 s'inscrit à 97.82 et 97.75. Le 4 1/2 est à 106.25 et 106.30. L'Italien se maintient lourdement à 93.07 et 93.10.

Le Portugais est abandonné à 22.90. L'Extérieur réagit à 66.55 à 66.60. Le Turc est bien tenu à 22.47. Pas de variation sur les fonds russes. L'Orient 3<sup>e</sup> est à 69.60, le Consolidé reste à 99.80 et le Russe à 78.80. Parmi les établissements de crédit, la Banque d'Escompte est demandée à 150, la Banque de Paris vaut 660, le Crédit Foncier 981 et le Crédit Lyonnais 761.

Nos grandes Cies de chemins de fer ont une bonne attitude. Le Nord fait 1905, le Lyon 1510, l'Orléans 1586.50 le Midi 1343, l'Ouest 1092. L'action Suez a monté à 2697.

**ÉTUDE**  
de M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué,  
Place du Palais de Justice,  
à Cahors (Lot).  
successeur de M<sup>e</sup> Léon TALOU,

# VENTE

SUR

## SURENCHÈRE

A SUITE DE

### Saisie Immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville le mercredi douze juillet mil huit cent quatre-vingt-treize à midi et demi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que par suite d'une déclaration de surenchère faite au greffe du tribunal civil de Cahors le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistrée par M. Louis Pages, maçon, domicilié à Douelle, sur l'adjudication prononcée au profit de Clémentine Roucanières, veuve Pons, propriétaire à Douelle, moyennant cent francs pour le troisième lot des biens saisis à la requête de M<sup>e</sup> Camille Sautet, avoué à Cahors.

Sur la tête et au préjudice de : 1<sup>o</sup> Clément Trotzier, gendarme en retraite, casernier, domicilié à St-Dié (Vosges), pris tant en son nom personnel que comme tuteur légal de sa fille mineure Maria-Louise Trotzier, demeurant avec lui.

2<sup>o</sup> Jean Roucanières, dit Finas, propriétaire et courtier en vins, domicilié à Douelle.

Qu'aux requête, poursuite et diligence de monsieur Louis Pages, maçon, domicilié à Douelle, ayant M<sup>e</sup> Camille Sautet pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, sur la présente surenchère et ses suites.

En présence ou eux dûment appelés de : 1<sup>o</sup> Monsieur Clément Trotzier, gendarme en retraite, casernier, domicilié à St-Dié (Vosges), pris tant en son nom personnel que comme tuteur légal de sa fille mineure, Maria-Louise Trotzier, demeurant avec lui ;

2<sup>o</sup> Jean Roucanières, dit Finas, propriétaire, courtier en vins, domicilié à Douelle, parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué.

3<sup>o</sup> Dame Clémentine Roucanières, veuve Pons, propriétaire, domiciliée à Douelle, adjudicataire surenchérie, ayant M<sup>e</sup> Mazières pour avoué.

Il sera procédé, le mercredi douze juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à midi et demi, à la vente sur surenchère au plus offrant et dernier enchérisseur, du troisième lot, des biens saisis, composé comme suit :

### Désignation

DES BIENS SURENCHÉRIS TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET DU PREMIER PLACARD.

### 3<sup>e</sup> lot

Biens saisis sur la tête de Jean Roucanières et situés sur la commune de Douelle.

#### Article trois de la saisie

Partie d'une vigne sise à Pech Pommier, commune de Douelle, de contenance environ de dix-neuf ares quatre-vingt centiares, formant le numéro 646 P du plan, section B.

#### Article onze

Une vigne sise à Combe de Vadail-lac, commune de Douelle, de contenance environ de quatre-vingt-deux

ares, formant le numéro 263 du plan section D.

#### Article vingt-un

Une vigne sise à Bos Éscur, commune de Douelle, de contenance environ de sept ares vingt-deux centiares, formant le numéro 83 P du plan, section E.

#### Article vingt-deux

Une vigne sise à les Baysses, commune de Douelle, de contenance environ de douze ares trente centiares, formant le numéro 459 du plan section D.

#### Article vingt-trois

Une vigne sise à les Baysses, commune de Douelle, de contenance de quatre-vingt-trois ares soixante-dix centiares, formant le numéro 460 du plan section D.

Biens situés sur le territoire de la commune de Trespoux et Rassiels.

#### Article premier

Une terre sise à Pech de Rassiels, commune de Trespoux et Rassiels, de contenance environ de quatre ares soixante-dix centiares, formant le numéro 285 du plan section A.

#### Article deux

Une friche sise à Pech de Rassiels, commune de Trespoux-Rassiels, de contenance environ de dix-neuf ares vingt centiares, formant le numéro 286 du plan, section A.

#### Article trois

Un bois sis à Pech Rassiels, commune de Trespoux et Rassiels, de contenance environ de dix-neuf ares soixante-dix centiares, formant le numéro 287 du plan section A.

#### Article quatre

Un bois sis à Pech Rassiels, commune de Trespoux et Rassiels, de contenance environ de trente-cinq ares quatre-vingt-dix centiares, formant le numéro 237 du plan; section A.

#### Article cinq

Une terre sise à Pech Rassiels, commune de Trespoux et Rassiels, de contenance environ de quinze ares, formant le numéro 227 du plan, section A.

#### Article six

Une vigne sise à Pech Rassiels, commune de Trespoux et Rassiels, de contenance environ de quatorze ares soixante-dix centiares, formant le numéro 228 du plan section A.

Biens situés sur le territoire de la commune de Pradines

#### Article un

Une friche sise à Fourès commune de Pradines, de contenance environ de vingt ares soixante centiares, formant le numéro 476 P du plan section C.

### Mise à Prix

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés compris au troisième lot, seront mis en vente sur la nouvelle mise à prix de cent dix-sept francs, fixée par le surenchérisseur ci-dessus.

Le tout en sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le 20 juin 1893.

L'avoué surenchérisseur,

Signé: Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors le 20 juin mil cent quatre-vingt-treize fol C reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé: Agard, receveur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> SAUTET, avoué poursuivant la vente.

# A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

# A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

### Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

### EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE

de Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0<sup>r</sup> 30  
La caisse de 21 bouteilles... 6 00  
S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.  
M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

### A LOUER

### UN APPARTEMENT

AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

### DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

### Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

## RIVIÈRE Elie, Successeur

EXPOSITION



CAHORS 1881

# B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

## UNION DES OUVRIERS

### Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetièrre, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n<sup>o</sup> 7

## A VENDRE

LA VIGNE de M. Andrieu Montaudié, située faubourg Cabessut, à 10 minutes de la ville. Vigne replantée et greffée, en plein rapport, maison comprenant chambre, cuisine, grenier, cave. Jardin potager, fruits de toute espèce, tonnelles, eau à boire, eau pour arrosage. S'adresser, pour visiter, à M. Fournier, capitaine en retraite, 91, boulevard Gambetta, au 1<sup>er</sup>, tous les jours, de midi à cinq heures.

A VENDRE également, Salon complet Louis XIV, piano Erart à cordes obliques, pendule, fauteuils, lits, tables de nuit, suspension en cuivre massif et différents autres objets.

## A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

### UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N<sup>o</sup> 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

### A LOUER

un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N<sup>o</sup> 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Gailloré.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Peinture

Vitrierie

Faux bois

Marbre

### ENTREPRENEUR DE PEINTURE

## Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n<sup>o</sup> 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

### L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS  
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figurons. Les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements: Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.  
Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, 2, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la NIXE de Heissler, mesurant 46 x 36, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

## La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.  
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales.  
F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine.  
A. GRUY, professeur à l'École des chartes.  
GLASSON, prof à la Faculté de droit.  
D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre.

Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.

Payables : 10 fr. par mois

ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie se vend aussi en livrés d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience.

(Arsène Houssaye)

Demander Prospectus détaillé

aux Editeurs

Relié : 750 fr.

Payables : 15 fr. par mois

ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAL et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

Compagnie Générale des Cycles

Société Anonyme au Capital de Un Million

Vend, avec Garantie, des Vélocipèdes de toutes les principales Marques FRANÇAISES et ANGLAISES.

PAYABLES en DIX MOIS

S'adresser à la Compagnie, 23, Avenue des Champs-Élysées, 23, PARIS.  
Cahors : M. PAUL BOUZERAND, 31, rue Nationale.